

Parlamentsdienste  
Services du Parlement  
Servizi del Parlamento  
Servetschs dal parlament



# Président(e) du Conseil national

Etat  
Décembre 2023

Faktenbericht

Parlamentsbibliothek

Rapport factuel

Bibliothèque du Parlement

Scheda informativa

Biblioteca del Parlamento

Les fiches d'information de la Bibliothèque du Parlement ont un caractère purement informatif. Aucun droit ou aucune obligation ne peuvent en découler.

Parlamentsbibliothek | Bibliothèque du Parlement | Biblioteca del Parlamento | Biblioteca dal Parlament

CH- 3003 Bern  
+41 58 322 97 44  
[doc@parl.admin.ch](mailto:doc@parl.admin.ch)

## Table des matières

1.	En bref .....	1
1.1	L'élection .....	1
1.2	Vacance .....	1
1.3	Tâche .....	1
1.4	Participation aux délibérations et aux votes du conseil. ....	1
2.	Statistiques .....	2
2.1	Nombre de présidents et présidentes du Conseil national ....	2
2.2	Cantons.....	2
2.3	Groupes parlementaires .....	3
2.4	Sexe.....	4
2.5	Âge/durée de mandat.....	4
2.6	Langue .....	6
2.7	De la vice-présidence à la présidence .....	6
2.8	Réélection du président ou de la présidente du Conseil national .. .....	7
2.9	Présidence du Conseil des États/ accession au Conseil fédéral	7
3.	Pour aller plus loin.....	7
4.	Annexe.....	8

## Index des graphiques

G 1.1	Cantons dont étaient issus les présidents ou présidentes du Conseil national depuis 1848 .....	2
G 1.2	Groupes dont étaient issus les présidents ou présidentes du Conseil national depuis 1919.....	3
G 1.3	Âge des présidents et présidentes du Conseil national au moment de leur entrée en fonction, d e p u i s 1848 .....	4
G 1.4	Expérience moyenne au Conseil national au moment de l'élection à la présidence, depuis 1919 .....	5
G 1.5	Répartition des présidents et présidentes du Conseil national en fonction de la langue.....	6

## 1. En bref

Chaque année, le Conseil national élit un de ses membres à la présidence. Le président a pour tâches principales de diriger les délibérations du conseil, de fixer l'ordre du jour en tenant compte du programme de la session établi par le bureau, de présider le bureau et de représenter le conseil à l'extérieur. Il préside également les délibérations de l'Assemblée fédérale (chambres réunies), c'est-à-dire quand le Conseil national et le Conseil des Etats siègent ensemble notamment pour l'élection du Conseil fédéral. Pour cette raison, il est souvent considéré comme étant « le premier citoyen du pays » il ne s'agit toutefois pas d'une désignation officielle.

### 1.1 L'élection

Le premier jour de la session d'hiver, le Conseil national élit un de ses membres à la présidence, un deuxième à la vice-présidence et un troisième à la seconde vice-présidence. Ensemble ils forment le collège présidentiel. Les membres du collège présidentiel sont élus l'un après l'autre.

La durée du mandat est fixée à une année et n'est pas renouvelable d'une année à l'autre. Selon la pratique établie depuis 1848, le premier vice-président deviendra président et le second vice-président deviendra premier vice-président l'année d'après. Cette pratique ne lie cependant pas juridiquement les membres du conseil, qui peuvent déroger à cette règle. Un tournus pour l'accession à la présidence est organisé entre les groupes politiques. Il a évolué au fil du temps au gré de la représentation des différents groupes au conseil. Ce sont les groupes politiques qui proposent un de leurs membres et le Conseil national valide ce choix en élisant. En plus de la force politique, il est également tenu compte des langues officielles.

La représentation des partis au sein du Parlement ayant fortement changé au cours des vingt dernières années, les présidentes et présidents des groupes parlementaires sont arrivés à la conclusion qu'il fallait trouver une solution qui tienne mieux compte de la force numérique des groupes parlementaires et permette une certaine prévisibilité.

Le nouveau système qui est entré en vigueur au début de la 52e législature se fonde sur une répartition proportionnelle des sièges intégrant tous les groupes existants pour autant qu'ils conservent leur force numérique sur deux législatures consécutives. Le calcul prend en compte pour chaque groupe le nombre d'années écoulées depuis la dernière présidence. C'est l'année de création du groupe qui est prise en considération pour un groupe n'ayant jamais eu la présidence. L'attribution de la présidence sera déterminée au moyen de ce calcul au début de chaque nouvelle législature. Ainsi selon ce calcul, le groupe GL accèdera pour la première fois à la présidence en 2026/2027.

### 1.2 Vacance

Si le président devait démissionner pour une raison ou une autre ou ne plus être en mesure d'assumer sa fonction avant la session d'été, le Conseil national élirait un nouveau président pour le reste de l'année, soit jusqu'au début de la session d'hiver. Si la vacance devait intervenir plus tard au cours de l'année, le premier vice-président assurerait la présidence

jusqu'à l'élection du nouveau président au début de la session d'hiver.

### 1.3 Tâche

En plus de présider le Conseil national, le président est également à la tête du collège présidentiel et du Bureau du Conseil national.

Il est chargé de fixer l'ordre du jour des séances du conseil sur la base du programme de la session établi par le bureau. Lors des sessions, il dirige les délibérations du conseil et vérifie que le quorum est atteint. Pour que le conseil siège valablement, une majorité de ses membres doit être présente, soit 101 députés au minimum. Il peut également procéder à des rappels à l'ordre lorsqu'un député dépasse son temps de parole autorisé ou s'exprime de façon inappropriée. De plus, il est en mesure de prendre des sanctions contre un député qui ne respecterait pas le règlement du conseil.

Concernant le travail parlementaire, le président examine la recevabilité des initiatives et des interventions parlementaires déposées par les députés et peut déclarer l'urgence pour une question. Conjointement avec le président du Conseil des Etats, il désigne le conseil prioritaire qui traitera en premier un objet soumis aux délibérations du Parlement. L'accès et l'utilisation des salles des conseils est également du ressort des deux présidents.

Le président représente également le conseil à l'extérieur. Ainsi il rend des visites officielles à des parlements étrangers tout au long de son année présidentielle et accueille les délégations étrangères lors de leur visite officielle au Parlement suisse.

Finalement, certaines tâches incombent spécifiquement au président du Conseil national. En premier lieu, il préside les délibérations des chambres réunies, par exemple lors de l'élection du Conseil fédéral. Il est également chargé de réunir les deux conseils lorsque la sécurité des autorités fédérales est compromise ou que le Conseil fédéral n'est plus en mesure d'exercer son autorité.

### 1.4 Participation aux délibérations et aux votes du conseil

En règle générale, le président ne participe pas à la discussion et s'abstient de voter, à part en cas d'égalité. Dans ce cas, sa voix est alors prépondérante. Il vote également lorsqu'un texte ne peut être accepté qu'à la majorité des membres du conseil, à savoir 101 voix, ce qui est le cas quand le conseil doit déclarer l'urgence pour une loi fédérale, doit lever le frein aux dépenses ou relever le plafond des dépenses soumise au frein à l'endettement.

Lors d'élections, le président participe au vote comme les autres députés.

## 2. Statistiques

### 2.1 Nombre de présidents et présidentes du Conseil national

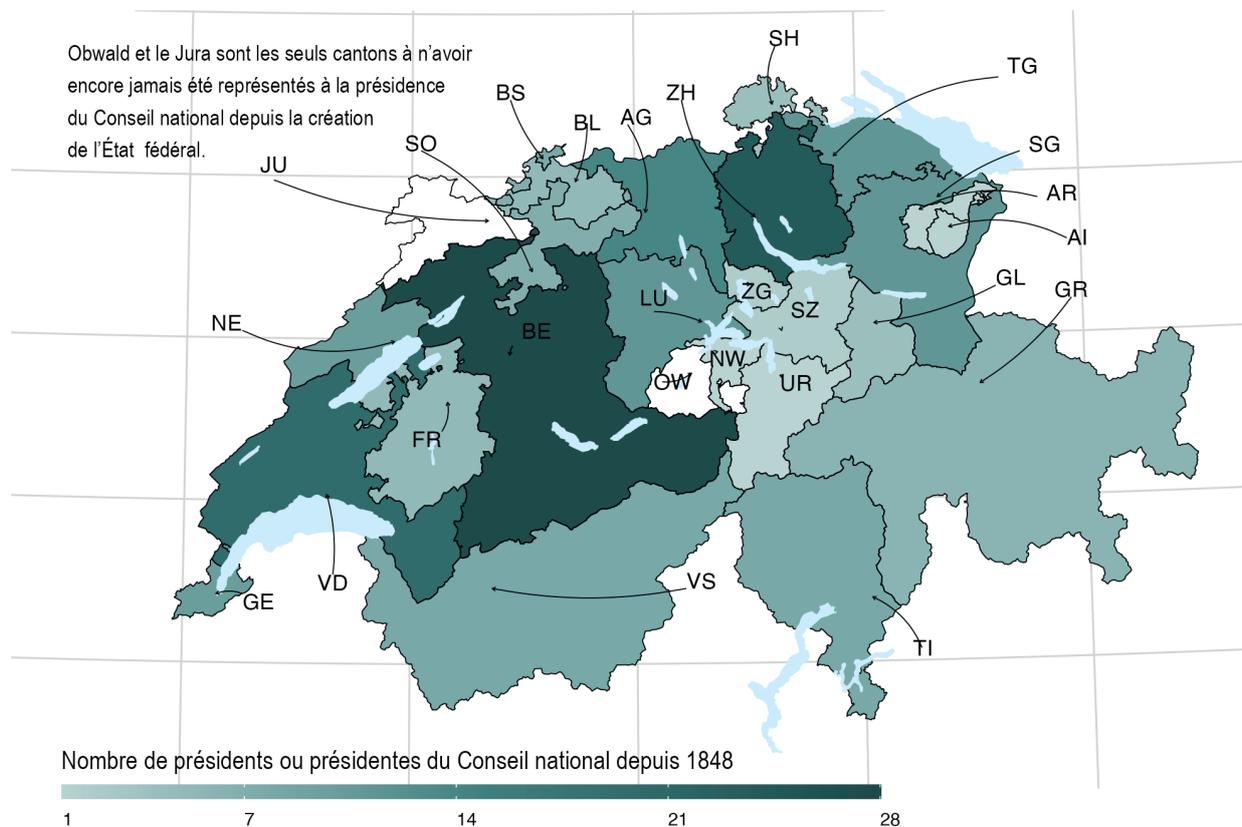
Depuis 1848, le Conseil national a déjà élu 202 présidents ou présidentes. Si ce nombre est plus élevé que celui auquel on aurait pu s'attendre – l'élection en question n'ayant lieu qu'une fois par an –, c'est en raison de trois démissions, qui ont entraîné une nouvelle élection, et des dispositions légales en vigueur jusqu'en 1902, qui prévoyaient l'élection du président du conseil à intervalles plus courts.

Les démissions ont été motivées par différentes raisons : en 1902, Gustave Ador a été contraint de quitter le Conseil national après avoir reçu, alors qu'il était Commissaire de la Suisse à l'Exposition universelle de Paris en 1900, le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. Il a toutefois été réélu au Conseil national la même année, puis au Conseil fédéral quelques années plus tard<sup>1</sup>. En 1977, Hans Wyer a été élu au Conseil d'État du canton du Valais et a donc quitté le Conseil national. Quant à Jean-Philippe Maitre, il a dû se retirer de ses fonctions en 2005 pour cause de maladie grave. Ulrich Meister a succédé à Gustave Ador, Elisabeth Blunschy à Hans Wyer et Thérèse Meyer à Jean-Philippe Maitre.

### 2.2 Cantons

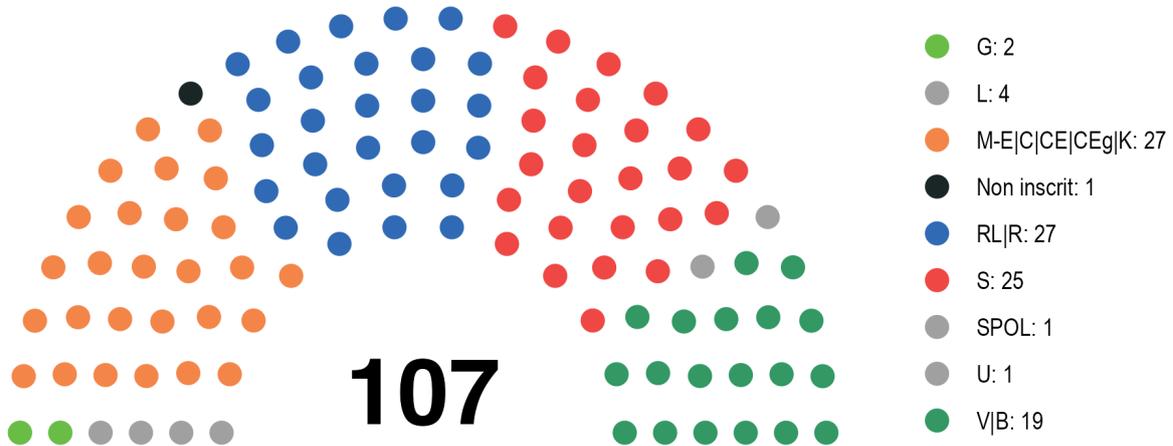
Depuis la création de l'État fédéral, les présidents ou présidentes du Conseil national étaient le plus souvent issus des cantons de Berne (28), de Zurich (24), de Vaud (20) et d'Argovie (14). Les cantons du Jura et d'Obwald n'ont encore jamais été représentés à la présidence de la Chambre du peuple. Sur la carte qui suit, on observe que ce sont les cantons les plus peuplés qui ont le plus souvent occupé la présidence du Conseil national. La probabilité qu'un canton présente un candidat ou une candidate à cette fonction dépend ainsi directement du nombre de sièges qu'il occupe au Conseil national. On peut donc partir du principe que, de ce point de vue-là, les deux conseils diffèrent considérablement l'un de l'autre.

**G 1.1 Cantons dont étaient issus les présidents ou présidentes du Conseil national depuis 1848**



## G 1.2 Groupes dont étaient issus les présidents ou présidentes du Conseil national depuis 1919

Les groupes parlementaires sont recensés par ordre alphabétique (et non en fonction de leur force numérique au conseil). La légende indique le nombre de présidents ou présidentes par groupe.



*Ont été pris en considération tous les présidents du Conseil national depuis 1919 et toutes les présidentes depuis 1977 – date de l'élection d'Elisabeth Blunschy. Les groupes qui n'existent plus figurent en gris.*

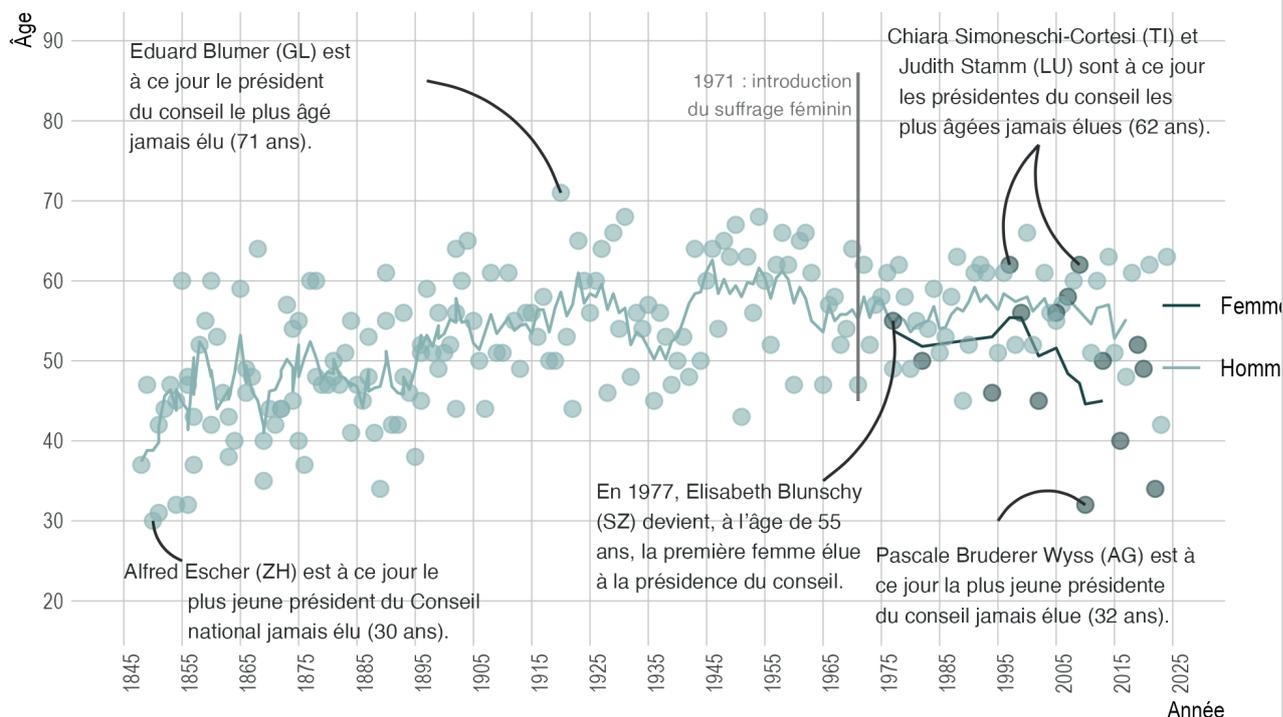
### 2.3 Groupes parlementaires

La constellation des partis réunis dans les groupes parlementaires a fréquemment varié au fil du temps, raison pour laquelle les groupes en question ont souvent changé de nom. Afin de permettre une analyse historique de l'appartenance aux groupes, ces derniers ont été classés comme suit : les radicaux (RL et R), le centre (M-E, C, CE, CEg et K), les socialistes (S), le groupe UDC (V et B), le groupe libéral (L), le groupe de politique sociale (SPOL), le groupe de l'Alliance des Indépendants et du Parti évangélique populaire (U) et le groupe des Verts (G). Par ailleurs, la situation même des groupes a évolué avec le temps. Avant 1919<sup>2</sup>, du fait du système majoritaire, elle n'avait rien de comparable avec la situation actuelle, et le nouveau « tournus » associé à la formule « V-C-S-R » ne s'est progressivement mis en place qu'à partir de 1927. Dès 1919, ce sont presque systématiquement des membres des partis les plus représentés qui ont été élus à la présidence du Conseil national. À six reprises néanmoins, des membres de groupes comptant moins de 15 sièges – SPOL (1925, 5 sièges), L (1947, 8 sièges ; 1959, 5 sièges ; 1983, 8 sièges ; 1995, 7 sièges) et U (1971, 13 sièges) – ont été élus à cette fonction.

De 1931 à 1946, la première présidence de la législature était assurée par un membre du groupe du Parti des paysans, artisans et bourgeois (groupe B, plus tard groupe V) ; le groupe du Parti populaire conservateur a toujours occupé la deuxième présidence de la législature, le groupe socialiste, la troisième, et le groupe radical-démocratique, la quatrième. Entre 1947 et 1999, la première présidence a été attribuée, une législature sur trois, à un membre du groupe libéral ou du groupe indépendant ; pendant cette période, le groupe UDC (V) n'a donc occupé la première présidence de la législature que deux fois sur les trois auxquelles il aurait pu prétendre tous les douze ans. Le parti des Verts ayant progressé aux élections de 2003 et 2007, son groupe parlementaire a pu proposer en 2012, pour la première fois, un candidat – en l'occurrence une candidate – à la présidence du conseil. C'est pour cette raison que, lors de la 50e législature, le groupe libéral-radical a occupé non plus la quatrième, mais la première présidence. En 2021, le groupe des Verts est venu s'intercaler une deuxième fois dans le tournus prévu, à la même place.

<sup>2</sup> Lors de la votation populaire du 13.10.1918, les citoyens suisses ont décidé de remplacer le système majoritaire par le système proportionnel pour l'élection du Conseil national.

### G 1.3 Âge des présidents et présidentes du Conseil national au moment de leur entrée en fonction, depuis 1848



Courbe : moyenne mobile établie sur cinq observations en fonction du sexe.

#### 2.4 Sexe

À ce jour, le Conseil national a connu quinze présidentes pour 187 présidents. Les femmes sont ainsi clairement sous-représentées à cette fonction, ce qui s'explique principalement par l'introduction tardive du suffrage féminin en Suisse. En 1977, à la suite de la démission de Hans Wyrer, Elisabeth Blunschy fut la première femme élue à la présidence du Conseil national. Si, jusqu'à la fin du XXe siècle, quatre autres femmes seulement ont occupé cette fonction, elles sont déjà dix à avoir été élues depuis à la tête du conseil, bien qu'elles soient encore sous-représentées à la Chambre du peuple<sup>3</sup> (24 % du conseil en 1999, 25 % en 2003, 28,5 % en 2007 et 2011, 32,5 % en 2015; 41 % en 2019 et 38,5 % en 2023<sup>4</sup>). En 2005, Thérèse Meyer a été élue dans le cadre d'une élection de remplacement : elle n'a donc pas assumé la présidence du Conseil national pendant une année entière – tout comme Elisabeth Blunschy en 1977. À titre de comparaison, 16 hommes ont été élus à la présidence de la Chambre basse depuis le début du XXIe siècle.

#### 2.5 Âge / durée de mandat

L'âge moyen des présidents et présidentes du Conseil national est de 52,5 ans. Le président le plus jeune avait 30 ans au moment de son entrée en fonction (Alfred Escher, 1849) et le plus âgé, 71 ans (Eduard Blumer, 1919). Aux débuts de l'État fédéral, les conseillers nationaux élus à la présidence étaient souvent jeunes. La situation a évolué par la suite et, de 1895 à 2008, la Chambre basse n'a pas élu de président ou de présidente de moins de 40 ans, classe d'âge particulièrement peu représentée au conseil pendant la seconde moitié du XXe siècle (21,2 % du conseil en 1919, 8,5 % en 1971, 9,5 % en 2003). En 2009, Pascale Bruderer a été élue à la présidence du Conseil national à l'âge de 32 ans : après 114 ans, cette fonction a de nouveau été assurée par une personne de moins de 40 ans.

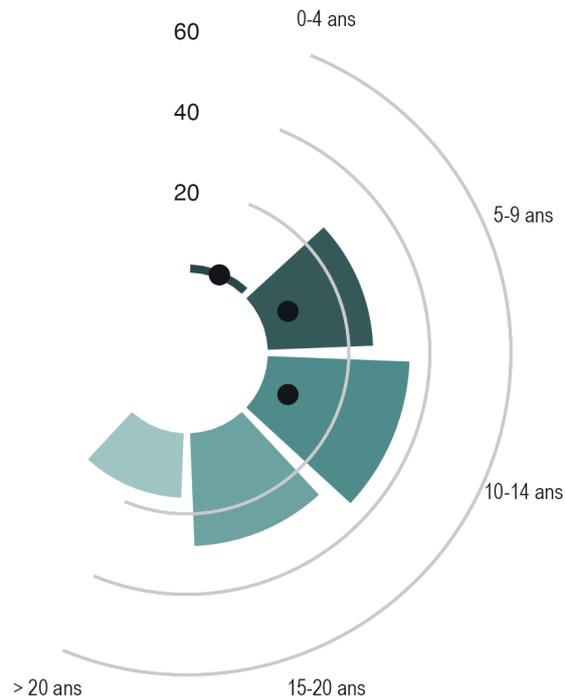
Si l'on observe les données disponibles depuis 1919, au moment de leur élection, les présidents ou présidentes du Conseil national ont, en moyenne, déjà 14,2 ans d'expérience au sein du conseil.

3 Statistiques : les femmes au Parlement

4 Dates provisoires

## G 1.4 Expérience moyenne au Conseil national au moment de l'élection à la présidence, depuis 1919

*Ont été pris en considération tous les présidents depuis 1919 et toutes les présidentes depuis 1977 – date de l'élection d'Elisabeth Blunschy. Le point signale la présence de femmes dans la catégorie considérée.*



Le graphique 1.4 montre que les présidentes ayant une longue expérience sont sous-représentés.

Cela s'explique, du moins en partie, par le fait que les femmes ne peuvent être élues au conseil que depuis 1971 ; elles ont eu moins de temps pour acquérir de l'expérience avant d'accéder au perchoir, exactement comme les premiers présidents du conseil, à la fin des années 1840 et au début des années 1850. En moyenne, les présidentes ont 8,7 ans d'expérience au Conseil national, ce qui correspond à plus de deux mandats parlementaires. La plupart des présidents ou présidentes siégeaient depuis 10 à 14 ans au conseil au moment de leur élection.

## G 1.5 Répartition des présidents et présidentes du Conseil national en fonction de la langue

Ont été pris en considération tous les présidents depuis 1848 et toutes les présidentes depuis 1977 – date de l'élection d'Elisabeth Blunschy. La légende à droite du graphique indique le nombre de présidents ou présidentes par langue.



Langue et nombre de présidents ou présidentes



### 2.6 Langue

Le Conseil national tient compte des langues officielles pour l'élection de son président ou de sa présidente (art. 6, al. 2, du règlement du Conseil national). Sur les 202 présidentes et présidents élus depuis 1848, 141 (soit 70 %) ont indiqué l'allemand comme langue de travail, 53 (26 %) le français et 8 (4 %) l'italien. Parmi les « germanophones », il y a cependant cinq présidents<sup>5</sup> qui auraient pu indiquer le romanche comme langue maternelle, mais qui ont dû choisir une autre langue nationale comme langue de travail.

Le graphique suivant illustre la répartition des langues de travail des présidents et présidentes du Conseil national. Il faut considérer la largeur des segments de couleur. Néanmoins, il y a eu des périodes, comme sous la présidence de Martin Candinas (2022-2023), où le romanche a été régulièrement utilisé par le président du Conseil national dans l'exercice de ses fonctions pendant les séances du conseil.

### 2.7 De la vice-présidence à la présidence

En règle générale, c'est le vice-président ou la vice-présidente qui accède à la présidence à l'issue de son mandat (depuis 1919 et l'introduction du scrutin proportionnel, les années 1924, 1926, 1932 et 1970 ont fait exception). Le choix du président ou de la présidente intervient ainsi l'année précédente et même deux ans avant depuis 1999, année de l'introduction de la seconde vice-présidence. Depuis 1970, seule une élection à la vice-présidence a donné lieu à plusieurs tours de scrutin : en 1994, le libéral Jean-François Leuba, qui n'était pas candidat officiel, a été élu au quatrième tour contre Hanspeter Thür, du groupe des Verts, au terme d'une élection très disputée, après l'élimination de Franz Jaeger (Alliance des Indépendants), de Jürg Scherrer (Parti de la liberté), de Rudolf Keller (Démocrates suisses) et de Max Dünki (Parti évangélique suisse).

<sup>5</sup> Jusqu'à présent, aucune présidente du Conseil national n'avait le romanche comme langue maternelle. Selon les recherches de la Lia Rumantscha, au moins cinq présidents du Conseil national avaient le romanche comme langue maternelle ou le parlaient couramment.

## 2.8 Réélection du président ou de la présidente du Conseil national

La Constitution n'exclut la réélection du président ou de la présidente du Conseil national que pour l'année suivante. Au cours du XIXe siècle, six conseillers nationaux ont été élus deux fois à la présidence et un conseiller a même été président à trois reprises. Aux XXe et XXIe siècles, aucun membre du Conseil national n'en a assumé plusieurs fois la présidence.

## 2.9 Présidence du Conseil des États / accession au Conseil fédéral

Au total, neuf présidents<sup>6</sup> du Conseil national ont également présidé le Conseil des États, soit avant<sup>7</sup> leur passage au Conseil national, soit après. Par ailleurs, 27 présidents sont devenus conseillers fédéraux.

## 3. Pour aller plus loin

- I. Jean-François Aubert, art. 78 Cst., in : Jean-François Aubert, Kurt Eichenberger, Jörg Paul Müller, René Rhinow, Dietrich Schindler, Commentaire de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874, Berne, 1996
- II. Jean-François Aubert, art. 152 Cst., in : Jean-François Aubert, Pascal Mahon, Petit commentaire de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, Zurich, Bâle, Genève, pp. 1176-1177
- III. Giovanni Biaggini, Art. 152 BV, in : Giovanni Biaggini, Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft, Kommentar, Orelli Füssli Verlag AG, 2007, pp. 689-690
- IV. Boris Burri, Art. 34, in : Graf/Theiler/von Wyss (éd.), Parlamentsrecht und Parlamentspraxis der Schweizerischen Bundesversammlung, Kommentar zum Parlamentsgesetz (ParlG) vom 13. Dezember 2002, Hebling Lichtenhahn Verlag, Bâle 2014, pp. 291 ss
- V. Paul Cron (1946), Die Geschäftsordnung der Schweiz. Bundesversammlung, Universitätsbuchhandlung, Fribourg
- VI. Christoph Lanz, Art. 152 BV, in : Bernhard Ehrenzeller, Philippe Mastronardi, Rainer J. Schweizer, Klaus A. Vallender (éd.), Die schweizerische Bundesverfassung. Kommentar, Zurich, Bâle, Genève, 2008, pp. 2327-2329
- VII. Thomas Sägger, Art. 152 BV, in : Thomas Sägger (éd.), Die Bundesbehörden. Bundesversammlung – Bundesrat – Bundesgericht, Berne, 2000, pp. 197-203

.....  
6 Seuls des hommes sont concernés ici.

7 Aux débuts de l'État fédéral, le Conseil des États n'était pas vraiment considéré comme un conseil « attrayant », en raison notamment de la brièveté du mandat de ses membres, qui ne durait alors souvent qu'une année. Les élus du Conseil des États qui souhaitaient faire carrière en politique essayaient de se faire rapidement élire au Conseil national (Giovanni Biaggini, Komm. BV zu Art. 149, N 9).

## 4. Annexe

Nombre de présidents du CN		202	
Ancienneté au CN du président (depuis 1919)	Moyenne	14.3	
	0-4	2	
	5-9	26	
	10 -14	35	
	15-20	28	
	>20	17	
Nombre d'élections à la vice-présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	1		En 1994, Jean-François Leuba est élu vice-président au quatrième tour de scrutin.
Accession directe à la présidence (depuis 1912)	6		Elisabeth Blunschy (1977) et Thérèse Meyer (2005) ont été élues à la suite de la démission du président en exercice et n'ont par conséquent pas occupé la fonction de vice-présidente. Alfred Weber (1970), Ruggero Dollfus (1932), Paul Mallefer (1926) et Albert Mächler (1924) ont directement été élus à la présidence.
Nombre d'élections à la présidence ayant donné lieu à plusieurs tours de scrutin (depuis 1970)	0		
Nombre de voix obtenues lors de l'élection à la présidence (depuis 1960)	Moyenne	156	
	Score minimal		111 (1977 Blunschy Elisabeth)
	Score maximal		185 (2011 Walter Hansjörg )
Nombre de présidents du CN par groupe (depuis 1919)	RL   R	27	
	M-E   C   CE   CEg   K	27	(2 Élections de remplacement)
	S	25	
	V   B	20	
	L	4	(1947, 1959, 1983, 1995)
	SPOL	1	(1925)
	U	1	(1971)
	G	2	(2012, 2021)
	Non inscrit	1	(1919)
Groupes comportant moins de 15 sièges au CN (depuis 1919)	Sozpo (1925, 5 sièges), L (1947, 8 sièges ; 1959, 5 sièges ; 1983, 8 sièges ; 1995, 7 sièges), U (1971, 13 sièges)		
Nombre de présidents du CN par canton	28	Berne	
	24	Zurich	
	20	Vaud	
	14	Argovie	
	11	Saint-Gall, Thurgovie, Lucerne	

	10	Genève, Neuchâtel	
	8	Bâle-Ville, Valais, Tessin	
	7	Soleure	
	6	Grisons	
	5	Fribourg, Bâle-Campagne	
	4	Glarus, Schaffhouse	
	2	Schwyz, Zoug	
	1	Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Nidwald, Uri	
	0	Obwald, Jura	
Nombre de femmes	15	Blunschy Elisabeth (1977) et Meyer Thérèse (2004) ont été élues suite au retrait de leur prédécesseur. Par conséquent, elles ont été en fonction moins d'un an.	
Nombre de présidents du CN par langue	D	141	Dont 5 de langue maternelle romanche
	F	53	
	I	8	
Âge moyen		52.5	
Présidents les plus jeunes		30 Escher Alfred (1849), 31 Stämpfli Jakob (1851), 32 Dubs Jakob (1854), 32 Martin Jules (1856), 32 Bruderer Pascale (2009)	
Président le plus âgé		71 Blumer Eduard (1912)	
Nombre de présidents du CN par classe d'âge (depuis 1919)	18/20-39	2	
	40-49	19	
	50-59	45	
	60 et plus	43	
Nombre de députés ayant exercé plusieurs fois la fonction de président du CN	7	Escher Alfred (1849, 1856, 1862), Stämpfli Jakob (1851, 1875), Stehlin Joh.Jak. (1858, 1867), Heer Joachim (1863, 1869), Philippin Jules (1866, 1878), Kaiser Simon (1868, 1883), Ruchonnet Louis (1869, 1874)	
Nombre de démissions ayant donné lieu à des élections de remplacement (XXe et XXIe siècles)	3	2005 Maitre Jean-Philippe / Meyer Thérèse 1977 Wyer Hans / Blunschy Elisabeth 1902 Gustave Ador / Meister Ulrich	

Nombre de députés ayant présidé les deux conseils	Présidence préalable du CE	5	Migy Paul (1851), Weder John B. (1857), Niggeler Niklaus (1858), Aepli Arnold Otto (1868), Vessaz Ph.-Antoine (1878)
	Présidence préalable du CE	4	Lachenal Adrien (1903), Dubs Jakobs (1856), Keller Augustin (1871), Thélin Adrien (1908)

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
2023/24 (180)	Nussbaumer, Eric	S	BL	D	M	Elektroingenieur HTL	63	16	2022/23 (161)	2021/22 (145)	-	-
2022/23 (181)	Candinas, Martin	M-E	GR	D (R)	M	Sozialversiche- rungsfachmann	42	11	2021/22 (172)	2020/21 (154)	-	-
2021/22 (151)	Kälin, Irène	G	AG	D	F	*	34	4	2020/21 (137)	2019/20 (112)	-	-
2020/21 (178)	Aebi, Andreas	V	BE	D	M	Landwirt	62	13	2019/20 (178)	-	-	-
2019/20 (193)	Moret, Isabelle	RL	VD	F	F	Avocate Coseil	49	13	2018/19 (162)	2017/18 (145)	-	-
2018/19 (154)	Carobbio Guscelli, Marina	S	TI	I	F	Medico, FMH medicina interna generale	52	11	2017/18 (154)	2016/17 (131)	-	-
2017/18 (160)	de Buman, Dominique	C	FR	F	M	Juriste	61	14	2016/17 (149)	2015/16 (107)	-	-
2016/17 (157)	Stahl, Jürg	V	ZH	D	M	Mitglied der Di- rektion	48	17	2015/16 (163)	2014/15 (132)	-	-
2015/16 (159)	Markwalder, Christa	RL	BE	D	F	Juristin	40	11	2014/15 (154)	2013/14 (137)	-	-
2014/15 (170)	Rossini, Stéphane	S	VS	F	M	Professeur- consultant, Cc Universités de Genève et Neuchâtel	51	15	2013/14 (166)	2012/13 (140)	-	-
2013/14 (175)	Lustenberger, Ruedi	CE	LU	D	M	Eidg.dipl.Schrei- nermeister	63	14	2012/13 (161)	2011/12 (139)	-	-
2012/13 (173)	Graf, Maya	G	BL	D	F	Mitbewirtschafte- rin Bio-Bauernbe- trieb	50	11	2011/12 (179)	2010/11 (126)	-	-
2011/12 (185)	Walter, Hansjörg	V	TG	D	M	Landwirt	60	12	2010/11 (161)	2009/10 (149)	-	-
2010/11 (163)	Germanier, Jean-René	RL	VS	F	M	Evaceur, Inénieur oenologue	51	7	2009/10 (170)	2008/09 (124)	-	-
2009/10 (174)	Bruderer Wyss, Pascale	S	AG	D	F	Geschäftsführerin Krebsliga AG	32	7	2008/09 (168)	2007/08 (127)	-	-
2008/09 (134)	Simoneschi-Cortesi, Chiara	CEg	TI	I	F	Politikerin	62	9	2007/08 (156)	2006/07 (103)	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
2007/08 (161)	Bugnon, André	V	VD	F	M	Maître agricul- teur-viticulteur	60	8	2006/07 (121)	2005/06 (109)	-	-
2006/07 (159)	Egerszegi-Obrist, Christine	RL	AG	D	F	Dip. Sprachlehrerin	58	11	2005/06 (164)	2004/05 (138)	-	-
2005/06 (154)	Janiak, Claude	S	BL	D	M	Dr. iur. Fürsprecher	57	6	2004/05 (150)	2003/04 (142)	-	-
2005 (128)	Meyer, Thérèse	C	FR	F	F	Laborantin	56	6	0	0	-	-
2004/05 (148)	Maitre, Jean-Philippe	C	GE	F	M	Anwalt	55	21	2003/04 (164)	2002/03 (112)	-	-
2003/04 (148)	Binder, Max	V	ZH	D	M	Dipl. Landwirt	56	12	2002/03 (104)	2001/02 (119)	-	-
2002/03 (129)	Christen, Yves	R	VD	F	M	Ing. civ. EPFZ/SIA	61	7	2001/02 (132)	2000/01 (112)	-	-
2001/02 (151)	Maury Pasquier, Liliane	S	GE	F	F	Hebamme	45	6	2000/01 (138)	1999/00 (130)	-	-
2000/01 (155)	Hess, Peter	C	ZG	D	M	Dr. iur. Rechtsan- walt	52	17	1999/00 (176)	-	-	-
1999/00 (140)	Seiler, Hanspeter	V	BE	D	M	Rektor Berufs- schulzentrum	66	12	1998/99 (99)	-	-	-
1998/99 (142)	Heberlein, Trix	R	ZH	D	F	Anwältin	56	7	1997/98 (111)	-	--	-
1997/98 (149)	Leuenberger, Ernst	S	SO	D	M	Präsident SEV	52	14	1996/97 (122)	-	--	-
1996/97 (142)	Stamm, Judith	C	LU	D	F	Dr. iur. Juristin	62	13	1995/96 (155)	-	-	-
1995/96 (164)	Leuba, Jean-François	L	VD	F	M	Dr. iur. Anwalt	61	8	1994/95 (102 4. Wahl- gang)	-	-	-
1994/95 (156)	Frey, Claude	R	NE	F	M	Ökonom	51	15	1993/94 (122)	-	-	-
1993/94 (120)	Haller, Gret	S	BE	D	F	Dr. iur. Fürspre- cherin	46	6	1992/93 (105)	-	-	-
1992/93 (165)	Schmidhalter, Paul	C	VS	D	M	Dipl. Ingenieur ETHZ	61	9	1991/92 (114)	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1991/92 (136)	Nebiker, Hans-Rudolf	V	BL	D	M	Dipl. ing. agr. ETH	62	16	1990/91 (104)	-	-	-
1990/91 (143)	Bremi, Ulrich	R	ZH	D	M	Ingenieur	61	15	1989/90 (108)	-	-	-
1989/90 (162)	Ruffy, Victor	S	VD	F	M	Collaborateur au service cantonal vaudois	52	7	1988/89 (155)	-	-	-
1988/89 (160)	Iten, Joseph	C	NW	D	M	Rechtsanwalt	45	9	1987/88 (108)	-	-	-
1987/88 (148)	Reichling, Rudolf	V	ZH	D	M	Dipl. Landwirt	63	12	1986/87 (101)	-	-	-
1986/87 (156)	Cevey, Jean-Jacques	R	VD	F	M	Lic. jur. Journalist	58	19	1985/86 (128)	-	-	-
1985/86 (154)	Bundi, Martin	S	GR	D (R)	M	Dr. phil. Seminar- lehrer	53	10	1984/85 (131)	-	-	-
1984/85 (147)	Koller, Arnold	C	AI	D	M	Dr. jur, Dr. oec. Univeristätspro- fessor	51	13	1983/84 (175)	-	-	1987
1983/84 (152)	Gautier, André	L	GE	F	M	Arzt	59	11	1982/83 (absolu- tes Mehr 78 78)	-	-	-
1982/83 (163)	Eng, Franz	R	SO	D	M	Dr. jur. Fürsprecher	54	11	1981/82 (153)	--	-	-
1981/82 (162)	Lang, Hedi	S	ZH	D	F	Gemeinderätin	50	10	1980/81 (157)	-	-	-
1980/81 (151)	Butty, Laurent	C	FR	F	M	Anwalt	55	9	1979/80 (122)	-	-	-
1979/80 (144)	Fischer, Hanspeter	V	TG	D	M	Dipl. Ing. agr, Regierungsrat	49	16	1978/79 (98)	-	-	-
1978/79 (147)	Generali, Luigi	R	TI	I	M	Amministrato- re-Delegato	58	7	1977/78 (146)	-	-	-
1977/78 (161)	Bussey, Alfred	S	VD	F	M	Gemeinderat	62	10	1976/77 (141)	-	-	-
1977 (111)	Blunschy, Elisabeth	C	SZ	D	F	Dr. jur. Rechtsan- wältin	55	6	0	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1976/77 (141)	Wyer, Hans	C	VS	D	M	Rechtsanwalt, Gemeindepäsident	49	9	1975/76 (137)	-	-	-
1975/76 (163)	Etter, Rudolf	V	BE	D	M	Mostereibesitzer	61	20	1974/75 (110)	-	-	-
1974/75 (153)	Kohler, Simon	R	BE	F	M	Conseiller d'Etat	58	15	1973/74 (131)	-	-	-
1973/74 (148)	Muheim, Anton	S	LU	D	M	Dr. jur. Regierungsrat	57	10	1972/73 (133)	-	-	-
1972/73 (136)	Franzoni, Enrico	C	TI	I	M	Anwalt	52	13	1971/72 (133)	-	-	-
1971/72 (174)	Vontobel, William	U	ZH	D	M	Direktor Migros-Genossenschafts-Bund	62	21	1970/71 (131)	-	-	-
1970/71 (157)	Weber, Alfred	R	UR	D	M	Dr. jur. Fürsprecher	47	7	0	-	-	-
1969/70 (166)	Eggenberger, Mathias	S	SG	D	M	Regierungsrat	64	22	1968/69 (136)	-	-	-
1968/69 (177)	Aebischer, Max	K	FR	F	M	Dr. jur. conseiller d'Etat	54	17	1967/68 (147)	-	-	-
1967/68 (172)	Conzett, Hans	B	ZH	D	M	Dr. jur. Geschäftsleiter	52	16	1966/67 (118)	-	-	-
1966/67 (154)	Schaller, Alfred	R	BS	D	M	Dr. rer. pol, Regierungsrat	58	19	1965/66 (102)	-	-	-
1965/66 (153)	Graber, Pierre	S	VD	F	M	Conseiller d'Etat	57	23	1964/65 (126)	-	-	1969
1964/65 (152)	Kurmann, Franz Josef	K	LU	D	M	Dr. jur. Redaktor	47	9	1963/64 (115)	-	-	-
1963/64 (182)	Hess, Otto	B	TG	D	M	Landwirt	66	21	1962/63 (95)	-	-	-
1962/63 (161)	Guinand, André	R	GE	F	M	Anwalt	61	19	1961/62 (119)	-	-	-
1961/62 (149)	Bringolf, Walther	S	SH	D	M	Stadtpräsident, Kantonsrat	66	36	1960/61 (115)	-	-	-
1960/61 (142)	Duft, Emil	K	ZH	D	M	Dr. oec. publ. Bankier	65	13	1959/60 (122)	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1959/60 (172)	Clottu, Gaston	L	NE	F	M	Conseiller d'Etat	47	8	1958/59	-	-	-
1958/59	Dietschi, Eugen	R	BS	D	M	Dr. phil. Handelsredaktor	62	17	1957/58	-	-	-
1957/58	Bratschi, Robert	S	BE	D	M	Direktor BLS	66	35	1956/57	-	-	-
1956/57	Condrau, Joseph	K	GR	D (R)	M	Dr. iur. Redaktor, Grossrat	62	21	1955/56	-	-	-
1955/56	Burgdorfer, Paul	B	BE	D	M	Sekretär Kant. Gewerbeverband	52	12	1954/55	-	-	-
1954/55	Häberlin, Hermann	R	ZH	D	M	Dr. phil. Leiter eines industr. Pres- sendienstes	60	11	1953/54	-	-	-
1953/54	Perret, Henri	S	NE	F	M	Dr. Mathematiker, Député au Grand Conseil	68	25	1952/53	-	-	-
1952/53	Holenstein, Thomas	K	SG	D	M	Dr. jur. Anwalt, Regierungsrat	56	15	1951/52	-	-	1954
1951/52	Renold, Karl	B	AG	D	M	Dr. jur. Direktor Aarg. Versiche- rungsamt	63	9	1950/51	-	-	-
1950/51	Pini, Aleardo	R	TI	I	M	Dr. iur. Anwalt, deputato al Gran Consiglio	43	8	1949/50	-	-	-
1949/50	Schmid, Jacques	S	SO	D	M	Regierungsrat	67	32	1948/49	-	-	-
1948/49	Escher, Joseph	K	VS	D	M	Anwalt, Grossrat	63	23	1947/48	-	-	1950
1947/48	Picot, Albert	L	GE	F	M	Conseiller d'Etat	65	12	1946/47	-	-	-
1946/47	Wey, Max	R	LU	D	M	Dr. jur., Dr. rer. pol. Stadpräsident	54	11	1945/46	-	-	-
1945/46	Grimm, Robert	S	BE	D	M	Regierungsrat	64	34	1944/45	-	-	-
1944/45	Aeby, Pierre	K	FR	F	M	Prof. jur.	60	13	1943/44	-	-	-
1943/44	Gysler, Paul	B	ZH	D	M	Dr. Verbandspräsi- dent, Kantonsrat	50	8	1942/43	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1942/43	Keller, Emil	R	AG	D	M	Fürsprecher, Regierungsrat	64	30	1941/42	-	-	-
1941/42	Rosselet, Charles	S	GE	F	M	Direct. d'imprimerie, député au Grand Conseil	48	19	1940/41	-	-	-
1940/41	Nietlisbach, Emil	K	AG	D	M	Dr. jur. Fürsprecher, Grossrat	53	18	1939/40	-	-	-
1939/40	Stähli, Hans	B	BE	D	M	Regierungsrat	50	20	1938/39	-	-	-
1938/39	Vallotton, Henry	R	VD	F	M	Dr. jur. Anwalt	47	13	1937/38	-	-	-
1937/38	Hauser, Fritz	S	BS	D	M	Dr. phil. Regierungsrat	53	18	1936/37	-	-	-
1936/37	Troillet, Maurice	K	VS	F	M	Conseiller d'Etat	56	15	1935/36	-	-	-
1935/36	Reichling, Rudolf	B	ZH	D	M	Landwirt, Kantonsrat	45	6	1934/35	-	-	-
1934/35	Schüpbach, Hermann	R	BE	D	M	Fürsprecher, Prés. SUVA	57	23	1933/34	-	-	-
1933/34	Huber, Johannes	S	SG	D	M	Advokat, Kantonsrat	54	14	1932/33	-	-	-
1932/33	Dollfus, Ruggero	K	TI	I	M	Dre in scienze economiche	56	10	-	-	-	-
1931/32	Abt, Roman	B	AG	D	M	Dr. jur. Fürsprecher, Landwirt, Grossrat	48	12	1930/31	-	-	-
1930/31	Sträuli, Hans	R	ZH	D	M	Dr. jur. a. Stadpräsident	68	19	1929/3	-	-	-
1929/30	Graber, Ernest-Paul	S	NE	F	M	Rédacteur, Député au Grand Conseil	54	17	1928/29	-	-	-
1928/29	Walther, Heinrich	K	LU	D	M	Dr. h. c. Regierungsrat	66	20	1927/28	-	-	-
1927/28	Minger, Rudolf	B	BE	D	M	Landwirt, Grossrat	46	8	1926/27	-	-	1929
1926/27	Maillefer, Paul	R	VD	F	M	Prof. Dr. député au Grand Conseil	64	15	-	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1925/26	Hofmann, Emil	SPOL	TG	D	M	Dr. phil. Regierungsrat	60	27	1924/25	-	-	-
1924/25	Mächler, Albert	R	SG	D	M	Dr. jur. Regierungsrat	56	19	-	-	-	-
1923/24	Evéquo, Raymond	K	VS	F	M	Avocat, député au Grand Conseil	60	21	1922/23	-	-	-
1922/23	Jenny, Johann	B	BE	D	M	Landwirt, Grossrat	65	22	1921/22	-	-	-
1921/22	Klöti, Emil	S	ZH	D	M	Dr. jur. Stadtrat	44	2	1920/21	-	-	-
1920/21	Garbani-Nerini, Evaristo	R	TI	I	M	Avvocato, Consigliere di Stato	53	11	1919/20	-	-	-
1919/20	Blumer, Eduard	-	GL	D	M	Industireller, Landammann	71	20	1918/19	-	-	-
1918/19	Häberlin, Heinrich	R	TG	D	M	Bezirksgerichtspräsident, Kantonsrat	50	14	1917/18	-	-	1920
1917/18	Calame, Henri	R	NE	F	M	Conseiller d'Etat	50	13	1916/17	-	-	-
1916/17	Büeler, Anton	K	SZ	D	M	Dr. jur. Landammann	58	20	1915/16	-	-	-
1915/16	Eugster, Arthur	R	AR	D	M	Landammann	53	13	1914/15	-	-	-
1914/15	Bonjour, Felix	R	VD	F	M	Rédacteur, Député au Grand Conseil	56	6	-	-	-	-
1913/14	Planta, Alfred	L	GR	D	M	Dr. jur. Advokat	56	17	1912/13	-	-	-
1912/13	Spahn, Carl	R	SH	D	M	Dr. jur. Stadtpräsident	49	12	*	-	-	-
1911/12	Wild, Emil Karl	R	SG	D	M	Direktor d. Industire- u. Gewerbemuseums, Kantonsrat	55	18	*	-	-	-
1910/11	Kuntschen, Josef	*	VS	D	M	Staatsrat	61	20	*	-	-	-
1909/10	Rossel, Virgile	*	BE	F	M	Prof. jur.	51	13	*	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1908/09	Germann, Adolf	*	TG	D	M	Dr. jur. Bankpräsident	51	12	*	-	-	-
1907/08	Speiser, Paul	*	BS	D	M	Dr. jur. Regierungsrat	61	18	*	-	-	-
1906/07	Decoppet, Camille	*	VD	F	M	Staatsrat	44	7	*	-	-	1912
1905/06	Hirter, Johann	*	BE	D	M	Kaufmann, Bankpräsident	50	11	*	-	-	-
1904/05	Schobinger, Jos. Anton	*	LU	D	M	Regierungsrat	55	16	*	-	-	1908
1903/04	Martin, Louis	*	NE	F	M	Grossrat, Kaufmann	65	25	*	-	-	-
1902/03	Zschokke, Konrad	*	AG	D	M	Ingenieur, Prof. Dr. phil., Grossrat	60	5	*	-	-	-
1902	Iten, Klemens	*	ZG	D	M	Advokat, Kantonsrat	44	6	*	-	-	-
1902	Meister, Ulrich	*	ZH	D	M	Kantonsrat, Stadtforstmeister	64	20	*	-	-	-
1901/02	Ador, Gustave[1]	*	GE	F	M	Staatsrat, Advokat	56	12	*	-	-	1917
1900/01	Bühlmann, Fritz	*	BE	D	M	Grossrat, Fürsprecher	52	24	*	-	-	-
1899/00	Geilinger, Rudolf	*	ZH	D	M	Stadtpräsident	51	15	*	-	-	-
1899	Heller, Hermann	*	LU	D	M	Stadtratspräsident, Dr.jur.	49	8	*	-	-	-
1898/99	Thélin, Adrien	*	VD	F	M	Grossrat	56	15	*	-	1908	-
1897/98	Grieshaber, Robert	*	SH	D	M	Regierungsrat, Dr. jur.	51	19	*	-	-	-
1896/97	Keel, Johann Josef	*	SG	D	M	Regierungsrat	59	21	*	-	-	-
1896	Gallati, Rudolf	*	GL	D	M	Präsident Kantonalbank, Advokat	51	9	*	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1896	Stockmar, Joseph	*	BE	F	M	Regierungsrat	45	17	*	-	-	-
1895/96	Bachmann, J.Jakob	*	TG	D	M	Kantonsrat, Dr. jur.	52	14	*	-	-	-
1894/95	Brenner, Ernst	*	BS	D	M	Regierungsrat, Dr. jur.	38	7	*	-	-	1897
1893/94	Comtesse, Robert	*	NE	F	M	Staatsrat	46	10	*	-	-	1899
1893	Forrer, Ludwig	*	ZH	D	M	Kantonsrat, Fürsprecher	48	18	*	-	-	1902
1892/93	Brosi, Albert	*	SO	D	M	Kantonsrat, Fürsprecher	56	20	*	-	-	-
1891/92	Lachenal, Adrien	*	GE	F	M	Advokat	42	7	*	-	1903	1892
1890/91	Müller, Eduard	*	BE	D	M	Grossrat, Fürsprecher	42	6	*	-	-	1895
1890	Suter, August	*	SG	D	M	Fürsprecher	61	6	*	-	-	-
1889/90	Häberlin, Heinrich	*	TG	D	M	Kantonsrat, Fürsprecher	55	16	*	-	-	1920
1888/89	Ruffy, Eugène	*	VD	F	M	Advokat	34	6	*	-	-	1893
1887/88	Kurz, Erwin	*	AG	D	M	Grossrat, Fürsprecher	41	6	*	-	-	-
1887	Zemp, Josef	*	LU	D	M	Grossrat, Fürsprecher	53	15	*	-	-	1891
1886/87	Morel, Henri	*	NE	F	M	Grossrat, Advokat	48	6	*	-	-	-
1885/86	Bezzola, Andreas	*	GR	D (R)	M	Advokat	45	4	*	-	-	-
1884/85	Stössel, Johannes	*	ZH	D	M	Regierungsrat	47	6	*	-	-	-
1884	Favon, Georges	*	GE	F	M	Grossrat	41	3	*	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1883/84	Kaiser, Simon (2)	*	SO	D	M	Bankdirektor	55	15	*	-	-	-
1882/83	Deucher, Adolf	*	TG	D	M	Regierungsrat	51	13	*	-	-	1883
1881/82	Zyro, Karl	*	BE	D	M	Fürsprecher	47	15	*	-	-	-
1881	Vessaz, Antoine	*	VD	F	M	Einnehmer	48	3	*	-	1878	-
1880/81	Burckhardt, Karl	*	BS	D	M	Regierungsrat	50	5	*	-	-	-
1879/80	Künzli, Arnold	*	AG	D	M	Grossrat	47	15	*	-	-	-
1878/79	Römer, Melchior	*	ZH	D	M	Kantonsrat	47	6	*	-	-	-
1878	Philippin, Jules (2)	-	NE	F	M	Staatsrat, Advokat	60	18	*	-	-	-
1877/78	Marti, Eduard	-	BE	D	M	Anwalt	48	11	*	-	-	-
1876/77	Aeppli, Arnold Otto	-	SG	D	M	*	60	4	*	-	1868	-
1875/76	Frey, Emil	-	BL	D	M	*	37	8	*	-	-	1890
1875	Stämpfli, Jakob (2)	-	BE	D	M	*	55	27	*	-	-	1854
1874/75	Ruchonnet, Louis (2)	-	VD	F	M	*	40	3	*	-	-	1881
1874	Feer-Herzog, Karl	-	AG	D	M	*	54	17	*	-	-	-
1873/74	Ziegler, Gottlieb	-	ZH	D	M	*	45	2	*	-	-	-
1872/73	Wirth, Daniel	-	SG	D	M	*	57	3	*	-	-	-
1872	Friderich, Charles	-	GE	F	M	*	44	8	*	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1871/72	Brunner, Rudolf	-	BE	D	M	*	44	15	*	-	-	-
1870/71	Anderwert, Fridolin	-	TG	D	M	*	42	7	*	-	-	1875
1869/70	Heer, Joachim (2)	-	GL	D	M	*	44	12	*	-	-	1875
1869	Ruchonnet, Louis (1)	-	VD	F	M	*	35	3	*	-	-	1881
1868/69	Kaiser, Simon (1)	-	SO	D	M	*	40	11	*	-	-	-
1867/68	Stehlin, Johann Jakob (2)	-	BS	D	M	*	64	14	*	-	-	-
1866/67	Philippin, Jules (1)	-	NE	F	M	*	48	6	*	-	-	-
1866	Niggeler, Niklaus	-	BE	D	M	*	49	6	*	-	1858	-
1865/66	von Planta, Andreas Rud.	-	GR	D (R)	M	*	46	17	*	-	-	-
1864/65	Jäger, Gottlieb	-	AG	D	M	*	59	16	*	-	-	-
1863/64	Ruffy, Victor	-	VD	F	M	*	40	5	*	-	-	1867
1863	Heer, Joachim (1)	-	GL	D	M	*	38	6	*	-	-	1875
1862/63	Escher, Alfred (3)	-	ZH	D	M	*	43	14	*	-	-	-
1861/62	Karrer, Karl	-	BE	D	M	*	46	13	*	-	-	-
1860/61	Dapples, Eduard	-	VD	F	M	*	53	9	*	-	-	-
1860	Weder, Joh.Bapt.	-	SG	D	M	*	60	2	*	-	1857	-
1859/60	Peyer- im Hof, Friedrich	-	SH	D	M	*	42	11	*	-	-	-

Année	Nom   Prénom	Groupe	Canton	Langue	Sexe	Profession	Âge	Ancienneté au conseil	1er vice-président	2nd vice-président	Président du Conseil des États	Conseiller fédéral
1858/59	Stehlin, Joh.Jak. (1)	-	BS	D	M	*	55	5	*	-	-	-
1857/58	Keller, Augustin	-	AG	D	M	*	52	3	*	-	1871	-
1857	Migy, Paul	-	BE	F	M	*	43	3	*	-	1851	-
1856/57	Escher, Alfred (2)	-	ZH	D	M	*	37	8	*	-	-	-
1856	Martin, Jules	-	VD	F	M	*	32	2	*	-	-	-
1856	Siegfried, Friedrich	-	AG	D	M	*	47	7	*	-	-	-
1855/56	Blösch, Eduard Eugen	-	BE	D	M	*	48	4	*	-	-	-
1854/55	Pfyffer, Casimir	-	LU	D	M	*	60	6	*	-	-	-
1854	Dubs, Jakob	-	ZH	D	M	*	32	5	*	-	1856	1861
1853/54	Pioda, Giov.Battista	-	TI	I	M	*	45	5	*	-	-	1857
1852/53	Hungerbühler, Joh.M.	-	SG	D	M	*	47	4	*	-	-	-
1851/52	Trog, Johann	-	SO	D	M	*	44	3	*	-	-	-
1851	Stämpfli, Jakob (1)	-	BE	D	M	*	31	3	*	-	-	1854
1850/51	Kern, Joh. Konrad	-	TG	D	M	*	42	2	*	-	-	-
1849/50	Escher, Alfred (1)	-	ZH	D	M	*	30	1	*	-	-	-
1848/49	Steiger, Jakob Rob.	-	LU	D	M	*	47	-	*	-	-	-

\* aucune information  
- Pas applicable